

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

LIVRET D'ACCUEIL de l'apprenti et du stagiaire en formation professionnelle



2023-2024

SOMMAIRE

Présentation de Hygie Formations	page 3-16
• Le mot de la Directrice	page 3
• Hygie Formations	page 4-5
• Indicateurs de performance	page 6
• Présentation des équipements	page 7-13
• Plan	page 14-15
• L'équipe administrative	page 16
Présentation du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance	page 17-23
• Le métier	page 17
• Les objectifs de la formation	page 18
• Les pré-requis et les modalités d'inscription	page 19
• La durée et le coût de la formation	page 20
• Les contenus de la formation	page 21
• Les méthodes mobilisées + modalités d'évaluation	page 22
• L'équipe pédagogique	page 23
Vie pratique	page 24-39
• Rémunération	page 24
• Les horaires et l'assiduité	page 25
• Les droits et les devoirs de l'apprenti	page 26
• Le règlement intérieur	page 27-31
• Handicap	page 32
• Les aides à votre service	page 33-35
• La restauration	page 36
• L'hébergement	page 37-38
• Les transports	page 39

Présentation de Hygie Formations

LE MOT DE LA DIRECTRICE



Sophie CALÈS
Directrice de Hygie Formations
Pharmacie d'Aquitaine

Bonjour,

Bienvenue à Hygie Formations !

Je vous souhaite une très bonne rentrée et un avenir professionnel plein de promesses, de joie et de réussite.

Toute l'équipe est à votre disposition pour vous accompagner durant votre parcours dans notre centre de formation.

Bonne route sur le chemin de la réussite ...

Sophie CALÈS

« Ce que nous devons apprendre à faire, nous l'apprenons en le faisant. »

Aristote

Présentation de Hygie Formations

3, rue Louis Beydts
33310 LORMONT

Hygie Formations est un centre de formation d'apprentis, sous statut juridique Association loi 1901.

En référence à Hygie, la déesse grecque de la santé, de la vie et du soin à la personne, Hygie Formations propose des formations diplômantes dans les secteurs de la **Pharmacie** et du **Sanitaire et Social** :

- ↪ DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie
- ↪ CQP Dermo-cosmétique Pharmaceutique
- ↪ CQP Dispensation de Matériel Médical à l'Officine
- ↪ CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance



Expert en formation professionnelle depuis plus de 65 ans, Hygie Formations a engagé en 2001 une politique de diversification et a élargi son offre de formation au secteur sanitaire et social avec le CAP Petite Enfance.

En 2008, Hygie Formations a ouvert les portes de son nouveau bâtiment à Lormont. Ce nouvel espace, facile d'accès, peut accueillir un grand nombre d'apprenants de toute la Région Nouvelle-Aquitaine.

Aujourd'hui, l'établissement poursuit sa politique de développement en élargissant ses effectifs dans les secteurs de la Pharmacie et du Sanitaire et Social. En outre, Hygie Formations s'inscrit plus que jamais dans une démarche qualité, valorisée par la Certification Qualiopi et le Label Apprentissage de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Présentation de Hygie Formations

Sous la **Présidence de Monsieur François MARTIAL**, et la **Direction de Madame Sophie CALÈS**, le personnel de Hygie Formations compte 7 personnes pour l'équipe administrative et une vingtaine de formateurs, toutes sections confondues.



HYGIE FORMATIONS

c'est...

Une réussite à l'examen (*) significative



81 % de réussite au BP Préparateur en Pharmacie

100 % de réussite au CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

100 % de réussite au Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière

92 % de réussite au CQP Dermo-cosmétique

Une insertion professionnelle (**) immédiate et durable



97 % pour le BP Préparateur en Pharmacie

100 % pour le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

100 % pour le Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière

(*) Taux de réussite 2022

(**) Enquête d'insertion 2023

Présentation de Hygie Formations

UN PLATEAU TECHNIQUE INNOVANT ET PERFORMANT

Afin de dispenser une formation de qualité, Hygie Formations met à disposition des stagiaires de la formation professionnelle continue des équipements pédagogiques adaptés à la formation :

- ↗ **9 salles banalisées** de 30 places équipées de matériel informatique, d'un écran, d'un Vidéoprojecteur Interactif.
- ↗ **1 salle pour les cours de soutien individualisé**
- ↗ **1 salle équipée d'un écran tactile** avec matériel informatique
- ↗ **2 Classes ultra-mobiles** de 16 tablettes disponibles sous forme de valises avec bornes wifi et équipées d'applications Android



Présentation de Hygie Formations

LABORATOIRES ET SALLE DE RECONNAISSANCES



3 laboratoires de 15 places équipés informatiquement et dédiés aux préparations pharmaceutiques.

2 laboratoires mixtes de 15 places pour les travaux pratiques de Sciences Physiques, de Cosmétologie et de Pharmacie équipés informatiquement.



1 salle pour les travaux pratiques de reconnaissances aménagée pour l'identification de plantes, poudres, liquides et dispositifs médicaux.



Présentation de Hygie Formations

UNE OFFICINE D'APPLICATION



- ↪ **Une officine d'application** mise en place par un agenceur de Pharmacie professionnel pour les simulations de cas comptoirs et mises en situation pratiques d'exercices officinaux.

Présentation de Hygie Formations

ESPACE DEDIE AUX TECHNIQUES PROFESSIONNELLES DU CAP PETITE ENFANCE

- ↪ **Un espace dédié aux techniques de soins de l'enfant** équipé de matériel de nursing (meubles à langer, lits, baignoires...)
- ↪ **Un espace dédié aux techniques professionnelles du CAP Petite Enfance** équipé de matériels pour les techniques d'entretien des locaux, du linge.
- ↪ **Une cuisine d'application** pour l'enseignement des techniques culinaires.



Présentation de Hygie Formations

UN CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION



Lundi
8h30 – 12h30
14h00 – 17h00

Mardi au Jeudi
8h30 – 12h30
14h00 – 18h00

Vendredi
8h30 – 12h30

- Un espace documentation où vous trouverez des ouvrages techniques, les monographies du Vidal, des revues professionnelles telles que *Porphyre*, *Le Moniteur des Pharmacies*, *Le Quotidien du Pharmacien*, *Le Journal des Professionnels de la Petite Enfance*, *Cosmétique Magazine*...
- Un espace dédié aux ressources pédagogiques où vous pourrez consulter les outils élaborés par les formateurs pour vous aider dans vos révisions, des annales, les référentiels des examens etc...
- Un espace dédié à l'orientation et la poursuite d'études

Présentation de Hygie Formations

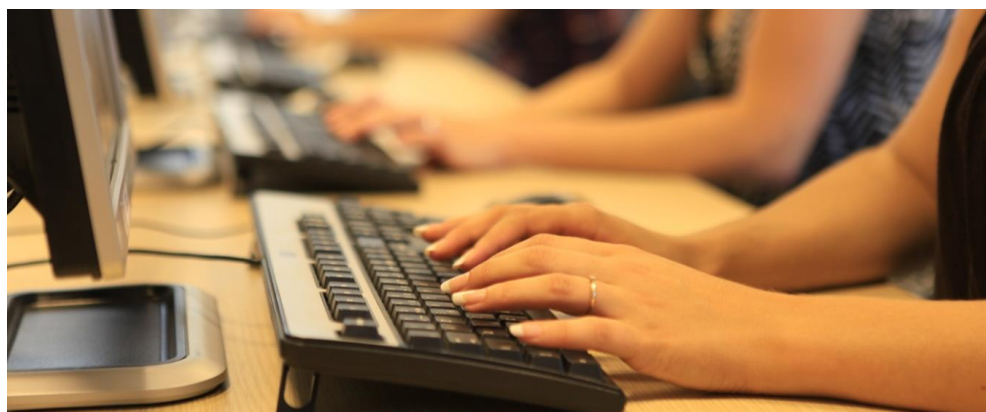
- Un espace vidéo avec visionnage de films ou de documentaires à disposition dans le centre ressources.
- Un espace informatique pour l'élaboration de dossiers professionnels, de fiches de synthèse de cours, pour effectuer des recherches documentaires sur internet mais également pour l'utilisation d'outils pédagogiques collaboratifs comme la plateforme d'apprentissage en ligne MOODLE.

Vous pouvez disposer d'un accompagnement dans vos recherches documentaires sur les horaires d'ouverture du centre ressources, selon planning.

UNE SALLE INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Salle de 30 postes informatiques avec accès internet, équipée :

- De logiciels bureautiques pour l'élaboration de dossiers professionnels
- De logiciels professionnels pour les travaux dirigés
- D'une plateforme d'apprentissage collaborative en ligne (Moodle)
- D'une imprimante scanner couleur



Présentation de Hygie Formations

A VOTRE DISPOSITION :

↳ Un Espace Cafétéria

Dans le Hall, vous trouverez un espace convivial avec tables, tabourets et machines à boissons et friandises, pour combler les petits creux.



↳ Un Espace détente

Dans l'Atrium du 1^{er} étage, un espace détente et lecture avec des fauteuils/poufs et des présentoirs sur lesquels vous retrouverez toutes sortes d'informations (*offres d'emploi, aides, actualités de la ville de Lormont, les expositions, les points santé, forum emploi, etc...*)






↳ Un Accompagnement socio-professionnel

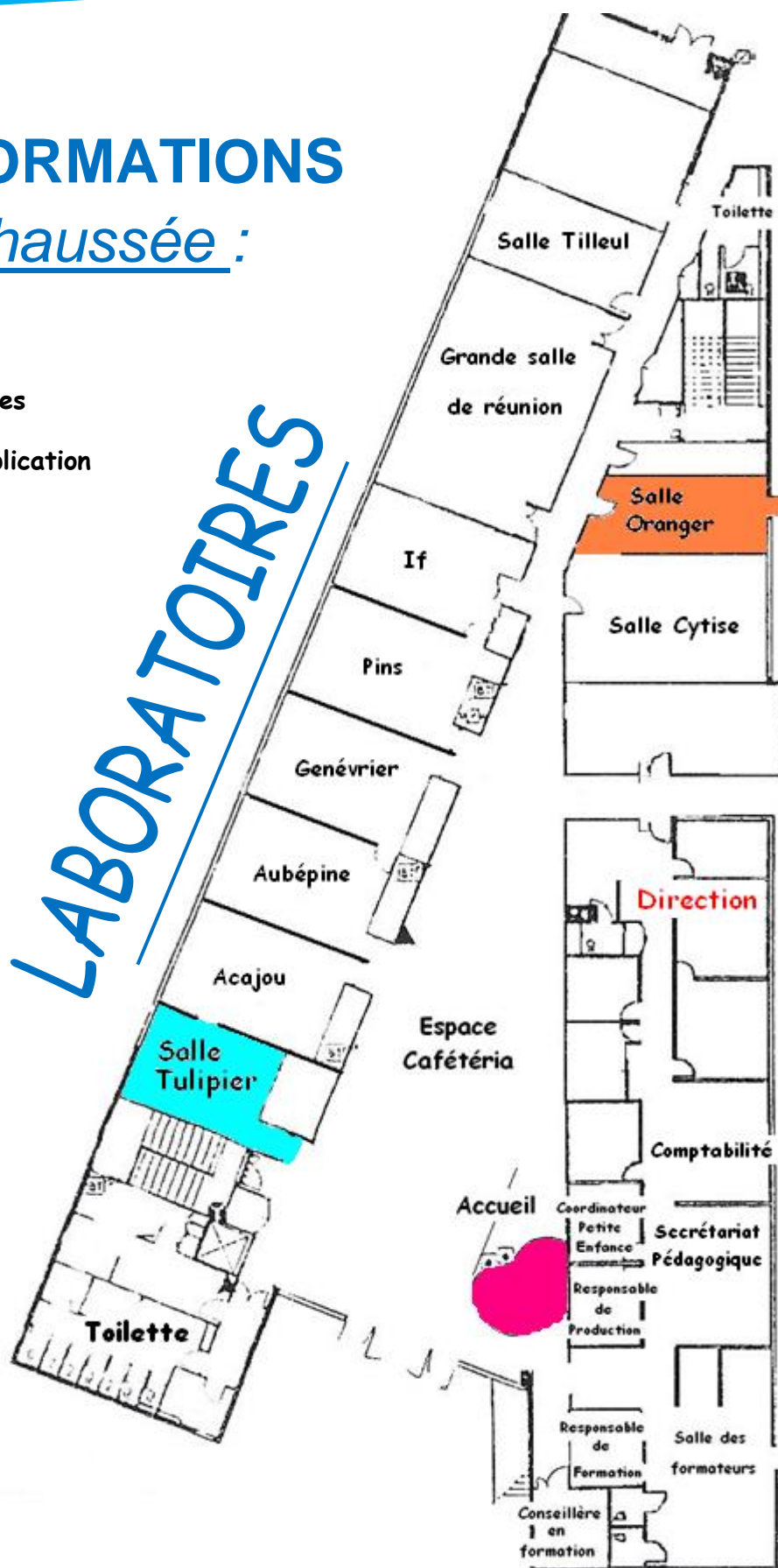
Un accompagnement tout au long de la formation est proposé afin de favoriser l'intégration de l'apprenti dans son parcours et dans l'entreprise et ainsi faciliter le développement des compétences professionnelles.

Présentation de Hygie Formations

PLAN HYGIE FORMATIONS

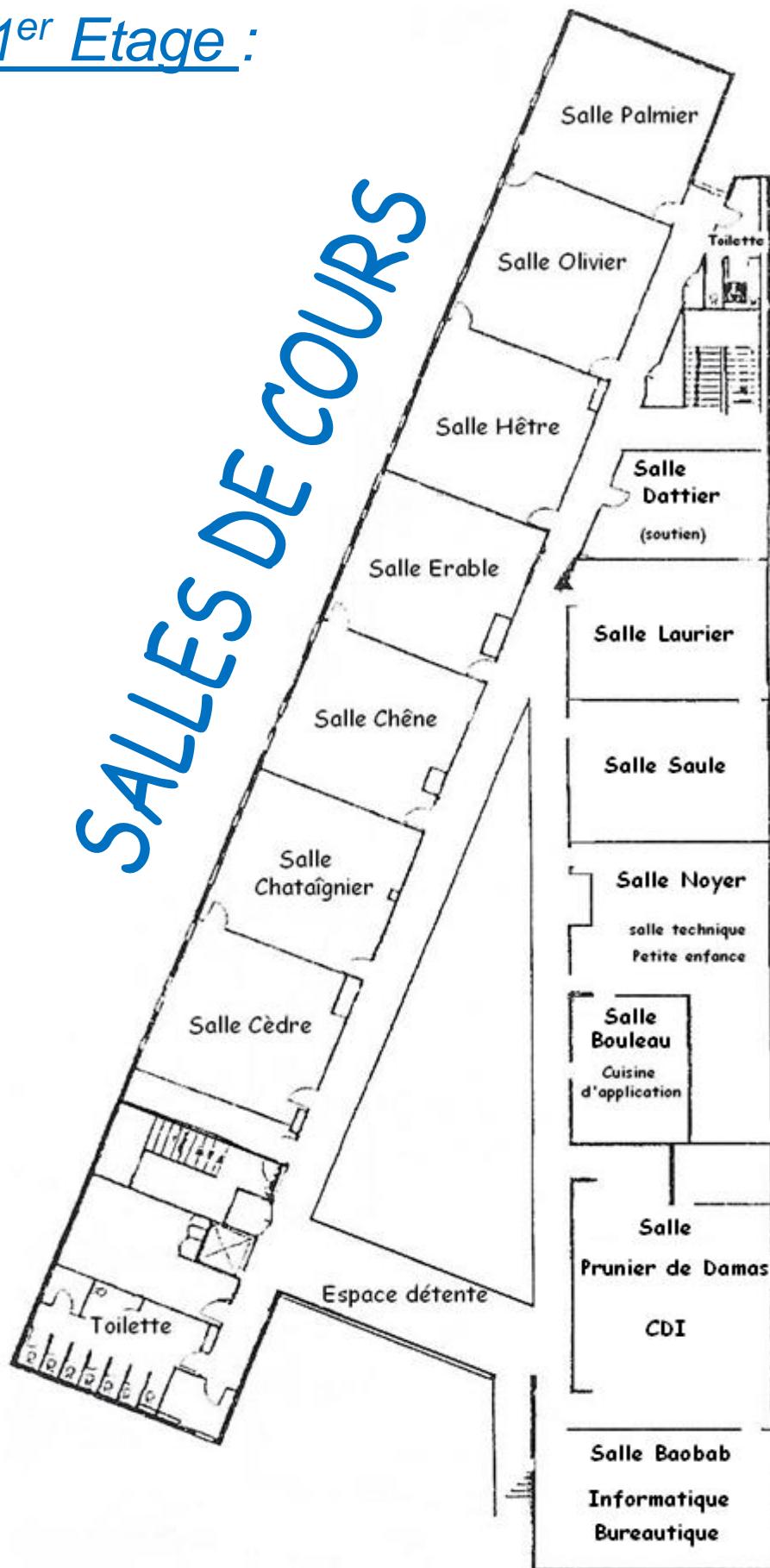
Rez de Chaussée :

-  Vie Scolaire
-  Reconnaissances
-  Officine d'application



Présentation de Hygie Formations

1^{er} Etage :



Présentation de Hygie Formations

Une équipe administrative à votre écoute



**SOPHIE
CALÈS**

DIRECTRICE



**SANDRINE
CORBEFIN**

RESPONSABLE DE
PRODUCTION



**AURELIA
ROCCHI**

ASSISTANTE DE
DIRECTION



**MARION
VALAY**

COORDINATRICE
PEDAGOGIQUE



**STEPHANIE
BARROIS**

ASSISTANTE
SCOLARITE
PEDAGOGIQUE



**ALINE
ALMANZY**

CHARGE MISSION
FINANCEMENT
FORMATION



**AMELY
LAPOUGE**

SECRETAIRE
POLYVALENTE



**MIHAELA
UZEANU-BRUMA**

STANDARDISTE



Présentation du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

- **Formation en 1 an**
- **Diplôme de niveau 3**

LE METIER

Conformément à l'article L 4241-1 du Code de la Santé Publique, le Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la Petite Enfance.

Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.



Présentation du CAP

Accompagnant Educatif Petite Enfance

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Conduire des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage
- ✓ Conduire des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective
- ✓ Conduire des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté
- ✓ Conduire des activités spécifiques en école maternelle comme des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie
- ✓ Conduire des activités spécifiques en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs comme la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
- ✓ Conduire des activités à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels comme la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur.

Présentation du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

LES PRE-REQUIS

La formation est ouverte aux titulaires d'un diplôme : BEP, CAP, BAC...

La formation est accessible en alternance avec un employeur d'une structure collective ou d'une structure privée :

- En contrat d'apprentissage pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus sauf dérogations
- En contrat de professionnalisation pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus désirant compléter leur formation initiale, des demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans ou des bénéficiaires d'allocations spécifiques comme RSA, l'ASS...
- Dans le cadre du plan de développement de compétences.

LES MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription définitive est conditionnée par la réception de la copie du contrat signé avec l'employeur et la copie du diplôme permettant l'accès à la formation.



Présentation du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

LA DUREE DE LA FORMATION

La formation est proposée sur une durée de 12 mois à raison de 420 heures de formation en centre de formation avec une alternance de 1 semaine en centre et 2 semaines en entreprise.

LE COÛT DE LA FORMATION(*)

La formation est rémunérée (cf p.24).

Secteur public

	COÛT DE FORMATION (**)
En Contrat d'Apprentissage Sur 12 mois	5 250 euros

**Les frais de formation sont pris en charge par le CNFPT sous conditions

Secteur privé

	COÛT DE FORMATION (***)
En Contrat d'Apprentissage Sur 12 mois	7 185 euros
En Contrat de Professionnalisation Sur 12 mois Ou Formation continue	6 300 euros

***Les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO de l'employeur

*Sur la base des coûts appliqués en 2022-2023

Présentation du CAP

Accompagnant Educatif Petite Enfance

LES CONTENUS DE LA FORMATION

UP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

UP2 Exercer son activité en accueil collectif

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

UP3 : Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas

UP4 : Prévention Santé Environnement

- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- Agir face à une situation d'urgence

Présentation du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

LES METHODES MOBILISEES

- Positionnement à l'entrée en formation
- Séances de cours théoriques en salles équipées d'outils numériques tels que des vidéoprojecteurs interactifs, des classes mobiles, des écrans tactiles, ...
- Séances de Travaux Pratiques dans un espace réservé aux techniques professionnelles (entretien, cuisine, ...)
- Mises en situations professionnelles en nurserie
- Activités pédagogiques en sous-groupes
- Travaux individualisés avec mise à disposition de ressources pédagogiques sur une plateforme d'apprentissage collaborative en ligne (Moodle)
- Travaux de recherche au Centre de Documentation et d'Information équipé d'ordinateurs, d'ouvrages pédagogiques, de revues professionnelles, ...

LES MODALITES D'EVALUATION

- Entretiens de suivi individuels
- Suivi de la progression dans l'acquisition des connaissances et des compétences tout au long de la formation à l'aide de l'outil de liaison spécifique à l'alternance (livret d'apprentissage ou livret de communication, ...)
- Visites en entreprises
- Réunions de concertations pédagogiques
- Conseils pédagogiques
- Évaluations des connaissances régulières
- Mises en situations pratiques évaluées
- Mise en situation d'examen blanc réalisé en début du 2ème semestre de la formation
- Examen ponctuel sanctionnant la formation



Présentation du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Formateurs	Enseignements
DIARD Anne	EP1/EP2/EP3/EG4

Vie pratique

REMUNERATION

Salaires applicables au 1^{er} mai 2023 (base 35 heures – SMIC : 1 747,20 euros)

- Contrat d'apprentissage

	% du SMIC	Montant
- de 18 ans	27 %	471,74 €
18 à 20 ans	43 %	751,30 €
21 à 25 ans	Salaire le + élevé entre 53% du Smic (823.93 €) et 53 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	
26 ans et plus	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 747,20 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

- Contrat de professionnalisation

AGE	NIVEAU DE FORMATION	
	Diplôme inférieur au Bac ou de niveau IV	Diplôme supérieur ou égal au Bac
- de 21 ans	55 % du SMIC Soit 960,96 €	65 % du SMIC Soit 1 135,68 €
21 à 25 ans	70% du SMIC Soit 1 223,04 €	80% du SMIC Soit 1 397,76 €
26 ans et plus	La rémunération (brute) ne peut pas être inférieure ni au Smic (1 747,20 € mensuels), ni à 85 % de la rémunération minimale prévue par les dispositions conventionnelles applicables dans l'entreprise	

Source : <https://www.service-public.fr>

Vie pratique

Les horaires

Votre emploi du temps vous a été communiqué en début d'année de formation, les horaires de cours sont les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h30	14h00 - 17h00
Mardi	8h30 - 12h30	14h00 - 18h00
Mercredi	8h30 - 12h30	14h00 - 18h00
Jeudi	8h30 - 12h30	14h00 - 18h00
vendredi	8h30 - 12h30	

La formation

Un Responsable pédagogique est à votre disposition pour toute question liée à la formation, au contrat de travail, à votre statut etc...

L'assiduité

L'assiduité, en entreprise et à Hygie Formations est obligatoire pour le passage de l'examen. Toutes les absences sont prises en compte, même celles justifiées par un Arrêt de Travail.

En cas d'absence en cours, prévenir l'employeur et Hygie Formations. Sans nouvelles de votre part, le service Vie scolaire informera votre employeur et vos parents pour les mineurs. Votre employeur peut déduire vos heures d'absence de votre salaire.

JUSTIFICATIFS D'ABSENCES :

- **pour raison médicale** : fournir un Arrêt de Travail. Vous devez fournir l'original de ce document à votre employeur, sous 48 heures, et une copie au service Vie Scolaire.
- **autre motif** : après avoir prévenu votre employeur, lui demander de faire parvenir à Hygie Formations un fax, un mail ou un courrier précisant le motif de votre absence.

Les DROITS et les DEVOIRS de l'apprenti

L'apprenti bénéficie de droits, au même titre que les autres salariés de l'entreprise :

- Le droit au respect
- Le respect des **horaires légaux du travail** (35 heures par semaine sauf dispositions conventionnelles particulières) et des jours de repos
- Une **rémunération** déterminée en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel s'il est plus favorable. Cette rémunération est exonérée d'impôt sur le revenu
- 5 semaines de **congés payés** par an. Il a également droit à 5 jours ouvrables pour préparer l'examen dans le mois qui précède l'épreuve.
- Les **indemnités journalières** par la Sécurité Sociale en cas d'arrêt de travail (maladie...) ou d'accident du travail
- Des années d'apprentissage pour la **retraite**
- Des **allocations familiales** peuvent être perçues par les parents jusqu'aux 20 ans de l'apprenti si son salaire ne dépasse pas 55% du SMIC

L'apprenti s'engage à :

- **S'impliquer** activement dans sa formation, à se conformer aux horaires et à suivre avec assiduité l'enseignement dispensé au CFA et en entreprise
- **Justifier de ses absences** (prévenir et justifier des retards éventuels). En cas de maladie, l'employeur doit être prévenu et recevoir un certificat médical dans les 48 heures
- Avoir un **comportement responsable et professionnel** au CFA et en entreprise, prendre soin des lieux, du matériel et des moyens mis à sa disposition
- Respecter les **règlements intérieurs** de l'entreprise et du CFA
- Participer aux **épreuves** liées à la formation : examen, tests, évaluations, contrôles en cours de formation y compris en entreprise
- Signaler au maître d'apprentissage (ou à l'employeur) et au CFA toute information, tout changement de situation personnelle ou difficulté qui pourraient avoir une incidence sur le déroulement de la formation
- Solliciter, autant que de besoin, l'**aide** de l'employeur et de l'équipe du CFA

Vie pratique

REGLEMENT INTERIEUR des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle

I] Dispositions Générales

Le règlement intérieur de l'établissement est adopté au Conseil de Perfectionnement.

Il définit les devoirs de chacun des partenaires : Hygie Formations, l'employeur et l'apprenti/le stagiaire de la formation professionnelle

Le règlement intérieur s'applique à tous les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle présents dans l'enceinte de Hygie Formations.

II] Principes Fondamentaux

Ce règlement intérieur s'appuie sur les grands principes suivants :

- Obligation pour chaque apprenti/stagiaire de la formation professionnelle de participer à toutes les activités de formation organisées par Hygie Formations pendant l'horaire légal de travail.
- Obligation des acteurs de la formation (apprenti/stagiaire de la formation professionnelle – Hygie Formations – employeur) d'accomplir les tâches qui découlent de la mise en œuvre du principe de l'alternance.
- Implication de l'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle dans sa formation.
- Laïcité, pluralisme, civisme, neutralité, tolérance et respect d'autrui.
- Respect de l'environnement de travail proposé par Hygie Formations.
- Volonté et organisation de Hygie Formations pour remplir sa mission d'éducation, de formation et d'insertion de

l'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle.

III] Hygiène et Sécurité

Les dispositions légales et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité doivent, tant pour le bien commun que pour la protection de chacun être scrupuleusement respectées.

1. Chacun doit se présenter avec une tenue et une hygiène compatibles avec un établissement de formation.
2. Par mesure d'hygiène, il est demandé aux apprentis et stagiaires de la formation professionnelle de se changer avant et après le cours d'Education Physique et Sportive. Seul un certificat médical peut entraîner une dispense. L'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle dispensé est tenu de se présenter au cours sauf avis contraire du responsable de formation.
3. Les déplacements vers les aires sportives, se font sous la responsabilité du formateur. Durant ces trajets, le code de la route doit être respecté.
4. Il est interdit de manger dans les salles de cours et de détériorer le matériel et les équipements mis à disposition.
5. Conformément au décret N°2006-1386 du 15/11/2006 et à la circulaire N°2006-196 du 29/11/2006 publié au BO du 14/12/2006 du Ministère de l'Education Nationale. IL EST INTERDIT DE FUMER DANS L'ENCEINTE DE HYGIE FORMATIONS, ESPACES NON COUVERTS COMPRIS.
6. L'introduction, la vente, l'usage d'alcool et de stupéfiants sont interdits.
7. L'introduction de toute arme ou objet dangereux (couteaux, cutters...) est prohibée.

Vie pratique

8. Des exercices d'alerte au feu et d'évacuation dans le cadre du plan Vigipirate sont organisés régulièrement. Chacun doit respecter les consignes de sécurité ainsi que la procédure d'évacuation affichées.

9. Il est interdit d'utiliser les issues de secours pour sortir du bâtiment sauf en cas d'évacuation.

10. Tout apprenti/stagiaire de la formation professionnelle blessé ou souffrant devra le signaler à son formateur ; ce dernier prendra les mesures nécessaires. En cas d'accident, y compris sur le trajet, Hygie Formations avertira l'employeur qui procèdera à la déclaration (*art. 117 bis du code du travail*).

11. Nul ne peut introduire des personnes extérieures sans autorisation préalable du Chef d'établissement. L'accès à Hygie Formations pour les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle se fait par l'entrée principale située à l'avant du bâtiment.

12. Le Directeur de Hygie Formations peut avoir l'obligation de libérer d'urgence l'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle. Pour toute libération supérieure à une journée, l'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle majeur ou mineur autorisé rejoindra prioritairement son Maître d'Apprentissage/tuteur en entreprise qui sera prévenu par Hygie Formations. Une permanence sera organisée pour les mineurs non autorisés et majeurs trop éloignés.

IV] Règles de Vie

1. L'assiduité et la ponctualité aux cours sont obligatoires.

Il est impératif de respecter les horaires des cours. Tout retard devra être justifié et peut donner lieu à communication à l'employeur, de même toute absence aux cours sera enregistrée, et fera l'objet de l'envoi d'une correspondance à l'employeur. Les parents des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle mineurs seront également avertis.

Les absences pour maladie doivent être justifiées par un arrêt de travail ou un certificat médical de la même durée que l'absence visé par l'employeur.

Le manque d'assiduité pour raison injustifiée a des incidences financières pour l'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle (diminution du salaire), pour l'employeur (suppression de la prime versée par la région) et sur la présentation de l'examen.

Le retour en cours après absence ou retard ne pourra se faire qu'après un passage au service vie scolaire.

2. Il est interdit aux apprentis et stagiaires de la formation professionnelle de quitter les séances de cours sans l'autorisation écrite soit de l'employeur, soit des parents pour les mineurs et/ou de la direction de Hygie Formations.

3. En début d'année, calendrier et emploi du temps sont adressés à chaque employeur. L'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle est tenu de s'assurer du calendrier des périodes d'alternance employeur / Hygie Formations.

Les congés annuels des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle ne peuvent pas être fixés pendant les périodes de formation planifiées à Hygie Formations.

4. Il est indispensable d'adopter un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun. Par ailleurs, un comportement respectueux de l'environnement nécessite d'éviter toute dégradation (murs, tables, chaises...) et de veiller au maintien en bon état des salles et des installations : locaux rangés, portes fermées, tables propres, appareils et éclairages éteints. C'est un devoir constant.

5. La circulation dans les couloirs ne se fait que lors des pauses et des sorties, sauf cas particuliers. Il est toléré que les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle puissent sortir de l'enceinte du bâtiment lors des pauses uniquement dans la zone prévue à cet effet devant l'entrée. En cas de dépassement de la limite autorisée, Hygie Formations se décharge de toute responsabilité.

6. Durant la durée du cours, chaque formateur est responsable de sa classe jusqu'à la sortie de tout le groupe.

7. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les heures de cours (salles de classe, informatique, Centre Ressources). Cette interdiction est absolue et, si elle n'est pas

Vie pratique

respectée, pourra amener à l'application d'une sanction.

De plus, l'enregistrement de paroles, de films, de vidéos ou la prise de photographies à l'aide de son téléphone concernant des personnes de l'établissement, sans leur consentement, constitue une atteinte à la vie privée d'autrui et peut-être sanctionnée comme telle (ART.226.1 à 226.8 du Code Pénal).

8. Sont également interdits les actes de prosélytisme (distribution de tracts, pose d'affiches, port d'insignes à caractère religieux, tendancieux, diffamatoires ou contraires aux principes généraux du droit et de la république).

9. Durant les pauses déjeuner, les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle se doivent de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. Il est demandé aux apprentis et stagiaires de la formation professionnelle un engagement annuel de leur part selon les modalités fixées à chaque rentrée scolaire et de fournir à Hygie Formations une attestation de responsabilité civile familiale ou individuelle.

10. Un livret d'alternance est remis à chaque apprenti/stagiaire de la formation professionnelle au début de la formation. C'est un instrument privilégié entre l'entreprise, le représentant légal et Hygie Formations. L'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle doit toujours être en possession de son livret complété par son employeur et l'équipe pédagogique de Hygie Formations.

V] Sanctions

Elles ont, autant que possible, un caractère de réparation et tendent à empêcher que les mêmes situations ne se reproduisent.

Sont interdits et seront sanctionnés :

- les manquements aux obligations de sécurité et d'assiduité.
- les comportements qui ont pour but ou conséquence de perturber le déroulement de l'enseignement, de troubler la tranquillité de l'établissement, de son personnel ou de ses apprentis et stagiaires de la formation professionnelle.

- les comportements susceptibles de constituer des atteintes morales ou physiques sur les personnes.

Au niveau disciplinaire :

- Conditions générales :

Retards et absences injustifiés et trop nombreux : observations orales consignées sur le livret d'alternance, entretien entre le maître d'apprentissage, l'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle et Hygie Formations.

- En cas de détérioration de biens appartenant à Hygie Formations :

Détérioration volontaire : copie illégale de logiciel de Hygie Formations, introduction de virus dans le réseau, destruction de mobilier... peuvent entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de Hygie Formations.

Détérioration involontaire : mauvaise manipulation sur outil informatique, casse de matériel de laboratoire... peut entraîner des observations orales mentionnées sur le livret d'alternance.

- En cas de vol :

Il n'est pas instauré de graduation dans la gravité des vols, tout vol sera sanctionné. La sanction sera fonction de la valeur de l'objet volé. Il peut s'agir d'un objet appartenant à Hygie Formations, à son personnel ou à un apprenti/stagiaire de la formation professionnelle t.

Vol mineur (valeur inférieure à 150€) : mention sur le livret d'alternance et/ou convocation au conseil de discipline et/ou exclusion temporaire.

Vol majeur (valeur supérieure à 150€) : information des autorités de police et procédure disciplinaire pour exclusion définitive.

- En cas de violence verbale :

Comportement agressif propre à désorganiser la bonne marche des enseignements ou l'organisation de Hygie Formations : présentation d'excuses orales ou écrites.

Injures, insultes, propos racistes, menaces avérés... entraînent la présentation obligatoire d'excuses orales ou écrites à la victime et/ou conseil de discipline.

Vie pratique

- En cas de violence physique, de trafic de stupéfiants, de port d'arme ou d'objet dangereux :

Signalement aux autorités de police et conseil de discipline pour une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

1. Par ordre d'importance, les sanctions seront notifiées sous forme :

1.1. D'un avertissement simple par toute personne habilitée avec signalement au responsable de formation.

1.2. D'un avertissement écrit signé par le Directeur de Hygie Formations et adressé par lettre recommandée à l'intéressé (sa famille si mineur) et à l'employeur (2 au maximum par cycle de formation avant l'application de la sanction 1.3).

1.3. De l'exclusion temporaire de l'établissement.

1.4. D'une convocation, sur proposition du Directeur, devant le Conseil de Discipline de l'établissement pour une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

2. Lors du Conseil de Discipline, l'intéressé peut être accompagné d'une personne de son choix. Outre les membres du Conseil, sont également présentes la ou les personnes concernées par le problème à traiter.

3. L'affiche de la sanction relève de la décision du Conseil de Discipline.

4. L'employeur sera informé des manquements de son apprenti/stagiaire de la formation professionnelle, ainsi que le représentant légal pour un mineur.

VI] Représentation des Apprentis et Stagiaires de la formation professionnelle

Il est procédé pendant les heures de formation, en début de la 2ème semaine de cours, à l'élection simultanément d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par classe au scrutin uninominal à deux tours.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent de participer à la formation.

Si le délégué titulaire ou le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les mêmes conditions.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des formations et les conditions de vie des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle à Hygie Formations.

Ils présentent les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces questions, aux conditions de santé et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Tous les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle sont électeurs et éligibles.

Deux des délégués ainsi élus participent aux réunions du Conseil de Perfectionnement.

Le Conseil de Perfectionnement se réunit au moins deux fois par an sur convocation et est placé sous l'autorité du Directeur de Hygie Formations.

Le Conseil de Perfectionnement examine et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de Hygie Formations, notamment sur :

- Le projet pédagogique du centre de formation
- Les conditions générales d'accueil, d'accompagnement des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, notamment en situation de handicap, de promotion de la mixité et de la mobilité nationale et internationale
- L'organisation et le déroulement des formations
- Les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs
- L'organisation des relations entre les entreprises accueillant les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle et le centre
- Les projets de convention à conclure avec des établissements d'enseignement, des organismes de formation ou des entreprises
- Les projets d'investissement

Vie pratique

- Les informations publiées chaque année en application de l'article L. 6111-8

Le Conseil de Perfectionnement est constitué :

- Du Directeur de Hygie Formations
- Des représentants de l'association Hygie Formations
- Des représentants des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés extérieurs au centre, représentatives au plan national
- Des représentants élus des personnels d'enseignement et d'encadrement
- Des représentants élus des apprentis
- Des représentants des parents d'apprentis désignés par les associations de parents d'élèves les plus représentatives

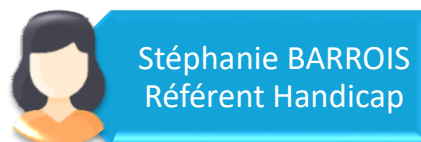
Tout apprenti/stagiaire de la formation professionnelle, ainsi que sa famille (s'il est mineur), et son employeur reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de Hygie Formations et s'engagent à en respecter en responsabilité toutes les clauses.

Vie pratique

HANDICAP

Engagé dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des formations aux personnes handicapées dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH), Hygie Formations accompagne tout au long de leur parcours de formation les publics en situation de handicap.

La personne ressource à votre écoute :



Le référent handicap travaille en étroite collaboration avec les acteurs du handicap : Mission locale, CAP Emploi, CRFH, AGEFIPH, partenaires spécialisés.

Ses missions :

- Accueillir les personnes en situation de handicap
- Ecouter et dialoguer pour favoriser la sécurisation du parcours grâce à un suivi individuel
- Identifier les besoins de compensation du handicap au centre de formation et en entreprise
- Aménager les formations en fonction de chaque situation de handicap : adapter les modalités pédagogiques, mobiliser les dispositifs et prestations d'appui à la compensation du handicap (ACCEA, plateforme de prêt de matériel EPAtch), ...
- Favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle
- Travailler à l'amélioration de l'accessibilité des formations aux personnes handicapées

Vie pratique

LES AIDES A VOTRE SERVICE...

Vous avez moins de 30 ans

ActionLogement 
vous aide à vous loger



CHOIX DE LOCATION

Si vous cherchez un logement, Action Logement vous propose un large choix de locations partout en France.



BESOIN D'UN GARANT POUR MON LOYER

GARANTIE VISALE

Cette garantie prend en charge le paiement du loyer et des charges en cas de défaillance de paiement



BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR FINANCER MA CAUTION

AVANCE LOCA-PASS

Prêt gratuit qui finance le dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée des lieux



SUBVENTION POUR ALLEGER LE LOYER

AIDE MOBILI-JEUNE

Aide au logement qui permet de prendre en charge une partie du loyer (jusqu'à 100 euros par mois)

RDV sur
actionlogement.fr

Contact : **0970 800 800**
Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Vie pratique

LA CARTE D'ETUDIANT DES METIERS



Une carte d'étudiant des Métiers est délivrée gratuitement à l'ensemble des alternants (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation), par l'organisme chargé de la formation.

Cette carte vous donne accès à de nombreux avantages et réductions (transport, cinéma, musée...)

L'AIDE AU PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL DES APPRENTI(E)S DE 1^{ERE} ANNEE

Les apprenti(e)s inscrits sur des formations de niveau 3 (CAP) et de niveau 4 (BAC PRO, BP) peuvent bénéficier la première année d'un équipement pris en charge par l'OPCO et fourni par le CFA.

LES AIDES AUX APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes ayant effectué une demande de reconnaissance du handicap peuvent bénéficier des services et des aides financières de l'AGEFPH.

<https://www.agefiph.fr/>

LES AIDES POUR LE PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'Etat pour financer leur permis de conduire B. D'un montant de 500 euros, l'aide doit être demandée au CFA qui communique ensuite la démarche à suivre et le contenu du dossier.

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>

La Région Nouvelle Aquitaine propose également une aide au financement du permis de conduire B. Vous devez répondre aux critères suivants : être âgé de 17 à 25 ans révolus, être issu d'une formation de niveau IV ou infra, répondre à certaines conditions de ressources et être engagé vers une insertion professionnelle.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

LE FONDS SOCIAL FORMATION

Le fonds social formation permet d'aider les apprenti(e)s qui connaissent des difficultés financières. L'aide, de 100 à 1000 euros pour les dépenses liées au logement et au transport, est attribuée selon la situation financière et sociale du demandeur. Le CFA vous accompagne pour réaliser la demande d'aide.

https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

05.49.38.49.38

Vie pratique

LE PASS CULTURE

Le Pass Culture permet d'avoir accès, l'année des 18 ans et pendant 24 mois, à un crédit de 300 euros à utiliser pour des sorties culturelles, des biens culturels et des offres numériques (livres, concerts, théâtre, musées, cours de musique, abonnements numériques...)

<https://pass.culture.fr/>

LE FONDS D'AIDE A LA MOBILITE VERS L'EMPLOI

La Région Nouvelle Aquitaine peut vous aider dans votre projet de mobilité en participant à vos frais de logement et/ou de transport si vous êtes sortis de formation depuis moins de 6 mois et que vous avez trouvé un emploi éloigné de votre domicile.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>



L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE DE LA CAF

L'apprenti(e) âgé de moins de 18 ans a droit à l'allocation de rentrée scolaire versée par la CAF, si sa rémunération mensuelle ne dépasse pas 1008,51€ et selon les ressources de la famille. Voir les conditions sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales.

OPERATION « UN, DEUX, TOIT »

La Région Nouvelle Aquitaine propose un réseau d'hébergement en chambre chez le particulier pour les jeunes en formation et en mobilité.

SOLIHA vous met en relation avec le propriétaire d'une chambre disponible chez lui et vous accompagne le temps de la location.

Cette offre est destinée aux apprenti(e)s, stagiaires de la formation professionnelle, élèves du paramédical et social, étudiant(e)s ou lycéen(ne)s et aux jeunes travailleurs.

www.operationundeux toit.fr

Contacts : SOLIHA au 05 35 00 16 41
Ou contact@operationundeux toit.fr

CILSO

Les **résidences MOOV'ACCESS®** proposent des logements temporaires meublés et équipés pour les jeunes de 18 à 30 ans qui travaillent, sont en formation professionnelle ou en apprentissage.

Vie pratique

Pour la restauration

Nous mettons à votre disposition un partenariat avec une structure de restauration de proximité pour vous proposer une solution de restauration de qualité et à moindre coût.

Lycée Professionnel Jacques Brel



Lycée Professionnel Jacques Brel
1, rue Jean Lurçat
33310 LORMONT

Vie pratique

Pour l'hébergement

Nous mettons à votre disposition un partenariat avec une structure d'hébergement de proximité pour vous proposer une solution d'hébergement pour vos semaines de formation avec des studios équipés à tarifs négociés.

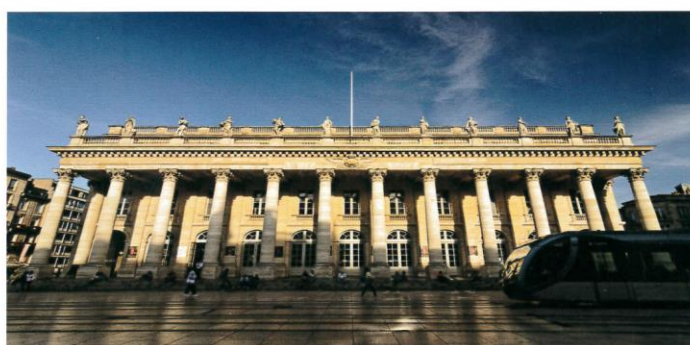


Résidence Hôtelière moderne de 102 studios



19 Rue Louis Beydts - 33310 Lormont
GPS (44.882298 - 0.5238640000000032)

05 56 81 72 23
contact@studyhotel.fr
www.studyhotel.fr



Retrouvez-nous sur :



www.studyhotel.fr - 05 56 81 72 23 - contact@studyhotel.fr

Vie pratique

Study Hôtel

Idéalement situé sur Lormont, le Study Hôtel vous propose des solutions d'hébergements à prix modérés. Profitez d'une ambiance calme et de nos nombreux services lors de vos séjours dans notre belle région bordelaise.



Ambiance calme
et
Terrasse paysagère

Nos studios simples, twins, et doubles incluent :

- Superficie de 20 m²
- Clim
- Wifi
- Télévision
- Douche et WC
- Kitchenette toute équipée :
frigidère, vaisselle, four micro-ondes, plaques de cuisson, cafetière...

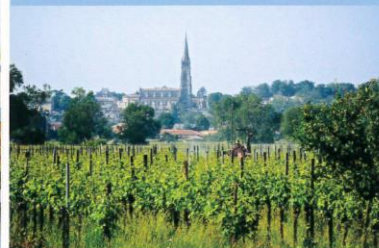


Nos prestations hôtelières :

- Accueil 24h/24 et 7j/7
- Bagagerie
- Nettoyage hebdomadaire
- Laverie
- Salle commune
- Petit-déjeuner
- Snack et plateaux-repas



Une immersion en plein coeur du terroir bordelais



Habitat Jeunes des Hauts de Garonne



Habitat Jeunes des Hauts de Garonne
Avenue de la Libération
33310 LORMONT
☎ 05 56 38 22 00
accueil.hjhdg@unhaj.org

Vie pratique

LES TRANSPORTS



Transport Bordeaux Métropole

*Utile pour tous vos déplacements,
téléchargez le plan du réseau TBM*

www.infotbm.com



Sources illustrations page 6, 17, 19, 22, 35, 38:

dreamstime.com

pinterest.com

www.pexels.com

www.escalade-letra.com

mediaterre.org

www.caf.fr

hjdhdg.com